

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Revenu Québec

Volume 4 no 15 – 12 juillet 2021

Négociation à Revenu Québec

Bilan de la rencontre du 7 juillet 2021

Présentation syndicale sur les éléments pécuniaires

Les parties syndicale et patronale se sont rencontrées le 7 juillet. Les représentants syndicaux ont décrit les écarts de rémunération entre le personnel professionnel de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de Revenu Québec (RQ), complétant ainsi la présentation du cahier de demandes syndicales. Les représentants de l'employeur n'ont pas répondu à la question portant sur la volonté de l'employeur de réduire ces écarts.

Aussi, les représentants syndicaux ont fait valoir que l'indice des prix à la consommation (IPC) est constamment à la hausse au Québec depuis le début de l'année 2021 pour s'établir à 4,1% au mois de mai. Quant à lui, le taux d'inflation au Canada pointait à 3,4 % pour la dernière année et il devait être de 3,1 % pour la prochaine année. Cliquez sur [ce lien](#) pour en savoir plus.

Par ailleurs, la partie syndicale a présenté le [palmarès 2021 des meilleurs employeurs canadiens pour les entreprises de plus de 500 employés](#), établi par le réputé magazine Forbes. Le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'ARC, Loto-Québec et Hydro-Québec figurent dans ce classement des 300 meilleurs employeurs, mais Revenu Québec en est exclu.

Revenu Québec obtenait le statut d'agence il y a maintenant plus de 10 ans afin d'acquérir plus d'autonomie dans les relations de travail avec son personnel. Le triste constat est que l'organisation n'a pu en profiter pour imiter les autres organismes ayant ce statut. La partie syndicale invite donc l'employeur à collaborer avec elle pour trouver des solutions permettant d'améliorer cette situation.

Réponse de l'employeur sur le télétravail

L'employeur est revenu sur les propositions syndicales relatives au télétravail pour les rejeter en bloc et refuser que la convention collective y fasse référence. Selon la volonté de l'employeur, chacun des gestionnaires décidera de l'application du télétravail dans son service. La partie syndicale a notamment déploré le manque d'uniformité que créera une telle position. Elle estime aussi que l'employeur met la table pour une répétition des litiges

récents liés à l'application de l'horaire variable.

Prochaines étapes

Les représentants de l'employeur affirmaient lors d'une rencontre précédente pouvoir revenir sur les enjeux présentés par la partie syndicale concernant la flexibilité au travail (horaire variable, aménagement et réduction du temps de travail) avant les vacances estivales. Toutefois, lors de la dernière rencontre, ils ont fait savoir que leur position sur ces sujets serait présentée plus tard.

En date d'aujourd'hui, les représentants de l'employeur n'ont abordé aucun des sujets présentés par la partie syndicale, si ce n'est pour proposer des horaires de soir et de fin de semaine sans aucune compensation et rejeter l'enchâssement du télétravail dans la convention collective, comme décrit plus haut.

Pour la suite des travaux, la partie syndicale attend un retour de l'employeur. Une communication vous sera transmise dès que les discussions reprendront ou avant la fin du mois d'août en l'absence de tels retours.

Abonnez-vous, impliquez-vous, informez-vous !

Pour recevoir nos sondages, demeurer informés et appuyer activement l'amélioration des conditions de travail du personnel professionnel de Revenu Québec, [abonnez-vous sans tarder aux publications numériques du SPGQ](#). Si vos collègues ne sont pas membres, encouragez-les fortement à s'abonner.

Pour plus d'informations sur les différentes étapes du premier renouvellement de votre convention collective ou pour vous impliquer, soyez toutes et tous les bienvenus à communiquer avec vos déléguées et délégués. Pour toute question, n'hésitez pas à joindre votre comité de négociation à negoarq@spgq.qc.ca.

Votre comité de négociation

Valérie Côté

Vincent Roy-Léonard

David Bernans

Conseiller à la négociation

Martin Pinault

Responsable politique de la négociation

Guillaume Bouvrette

>> Consulter les archives Info-Négo

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

